

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1461

29 juillet 2009

SOMMAIRE

ADT-Center S.à.r.l.	70128	L&C LuxHoldCo S.à r.l.	70093
Bakrida S.à r.l.	70101	Locplan S.A.	70090
Balrin S.A.	70117	Malindi S.A.	70116
Caffè Valentino Centro Europa S.à r.l. ...	70110	Merscheid Properties s.à.r.l.	70126
Cazin S.A.	70128	Michelin Invest Luxembourg SCS	70126
Connecteo Holding S.A.	70097	Micro-Investissements S.A.	70111
D'Artigny Participations	70086	Munster	70095
Dayson S.A.	70084	Myosotis S.A.	70128
DJ Conseils S.A.	70115	NetApp Luxembourg S.à r.l.	70085
Domino Holding S.A.	70085	PolyOne Luxembourg S.à r.l.	70120
ECB Investments S.A.	70088	Ramirez-Data S.A.	70086
Entreprise de Peinture Jean-Pierre Wer- sant & Fils s.à r.l.	70082	Randal Financial Group Luxembourg S.à r.l.	70101
Erste Luxemburger Forderungsankaufge- sellschaft AG	70084	Randal Financial Group Luxembourg S.à r.l.	70099
Eurel International S.A.	70082	RSi Consulting S.A.	70104
Euro Investment 2000 S.A.	70083	Sabre International (Luxembourg) S.à r.l.	70093
Film Light(n)ing Express A.G.	70124	S.A. GESPAT (Gestion Patrimoine)	70083
Finexeo S.A.	70122	Silva Trading S.A.	70086
Finexeo S.A.	70113	Silva Trading S.A.	70101
Finexeo S.A.	70091	Siren S.A.	70083
Finsweet S.A.	70099	Société Luxembourgeoise de Participation et de Développement S.A.	70109
Floorinvest Holding SPF S.A.	70107	Sulinvest S.A.	70097
Garage Martin BIVER s.à.r.l.	70124	Textile Invest S.A.	70109
Global Energy Investments	70128	Trilogie S.A. Holding	70128
Graydon S.A.	70082	Tschineur Holding S.A.	70097
Green Cross Equity S.à.r.l.	70099	VGC (Lux) Finco S. à r.l.	70127
Immersive Ventures	70084	Worldace Corporation S.A.	70106
Immobilière Kalebiorg S.A.	70115		
Immo Sud Alliance S.A.	70085		

Graydon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 98.092.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social de la société le 24 juin 2009 à 11 heures

La société vous informe que Monsieur Federigo Cannizzaro s'appelle désormais Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, demeurant au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de société, demeurant au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, demeurant au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009086618/22.

(090103221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Eurel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 41.729.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social de la société le 2 juin 2009 à 10 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Sont renommés Administrateurs:

- Monsieur Enzo Costa, entrepreneur, demeurant à Viale di Villa Pamphili n°75 - 00100 Rome (Italie);

- Monsieur Alessandro Balzano, entrepreneur, demeurant à Via Monte delle Gioie n°24 -00100 Rome (Italie);

- Madame Cinthya Costa, architecte, demeurant à Via F.D. Guerrazzi N°8 - 00100 Rome (Italie);

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009086619/20.

(090103219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Entreprise de Peinture Jean-Pierre Wersant & Fils s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 25, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 96.963.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ENTREPRISE DE PEINTURE JEAN-PIERRE WERSANT & FILS SARL

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2009087049/12.

(090103900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Siren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 18.843.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social de la société le 14 avril 2009 à 11 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Sont renommés Administrateurs:

M. Francois Manti, Juriste, avec adresse professionnelle au L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.;

Mme Sofie Van Herzeele, Assistante juridique, avec adresse professionnelle au L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.;

Mme Carine Agostini, Juriste, avec adresse professionnelle au L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.;

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009086622/21.

(090103279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Euro Investment 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 98.566.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social de la société le 25 juin 2009 à 10 heures

La société vous informe que Monsieur Federigo Cannizzaro s'appelle désormais Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 07, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 07, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 07, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009086616/23.

(090103225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

S.A. GESPAT (Gestion Patrimoine), Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 39.915.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087092/10.

(090103910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Dayson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 98.306.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social de la société le 24 juin 2009 à 11 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Sont renommés Administrateurs:

M. Francois Manti, Juriste, avec adresse professionnelle au L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.;

Mme Sofie Van Herzelee, Assistante juridique, avec adresse professionnelle au L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.;

Mme Carine Agostini, Juriste, avec adresse professionnelle au L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.;

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009086625/21.

(090103276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Erste Luxemburger Forderungsankaufgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafsstrachen.
R.C.S. Luxembourg B 136.548.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 11. Juni 2009

Die Versammlung beschliesst, Herrn Roger Molitor, geboren den 14. Mai 1953 in WILTZ (Luxemburg), wohnhaft in 31, rue Schafsstrachen, L-2510 Luxemburg, als Nachfolger von Herrn Bernard zum Mitglied (Kategorie A) des Verwaltungsrates zu ernennen. Das Mandat dauert bis zur Hauptversammlung des Jahres 2013.

KPMG AUDIT, mit Sitz 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 103.590), wird zum Abschlußprüfer (réviseur d'entreprise) des zum 28.02.2010 zu erstellenden Abschlußberichts ernannt.

Luxemburg, den 29. Juni 2009.

Beglaubigte Kopie

Alexis Kamarowsky / Jean-Marc Debaty

Référence de publication: 2009086629/16.

(090103271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Immersive Ventures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 108.869.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cessions en date du 07 juillet 2009 que Luxembourg International Consulting S.A. en abrégé Interconsult, avec siège social à 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, Luxembourg a cédé 1 part sociale de la Société à John Sebastian Knutsson né le 27/11/1968 à Stockholm, Suède, et résidant au Sankt Eriksgatan 108, SE- 113 31 Stockholm, Suède.

Par conséquent John Sebastian Knutsson détient toutes les parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juillet 2009.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009086634/17.

(090103298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Domino Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 98.172.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social de la société le 24 juin 2009 à 11 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Sont renommés Administrateurs:

M. Francois Manti, Juriste, avec adresse professionnelle au L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.;

Mme Sofie Van Herzeele, Assistante juridique, avec adresse professionnelle au L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.;

Mme Carine Agostini, Juriste, avec adresse professionnelle au L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.;

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009086621/21.

(090103285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

NetApp Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 100.795.

—
EXTRAIT

La dénomination de l'associé unique de la Société a été changée de «Network Appliance B.V.» en «NetApp B.V.» suivant acte notarié du 26 mai 2008.

Le siège social de l'associé unique de la Société a été transféré de 2, rue Scorpius, NL-2132 LR Hoofddorp à Boeing Avenue 300, 11119 PZ Schiphol-Rijk, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 26 mai 2009.

Pour NetApp Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009086665/18.

(090102982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Immo Sud Alliance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 113, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 93.221.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009087226/15.

(090103556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Ramirez-Data S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Z.A.R.E. Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 59.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088181/10.

(090104727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Silva Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 88.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088177/10.

(090104782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

D'Artigny Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 41.702.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of June.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The public limited company "PESCATORE PROPERTIES S.A.", established and having its registered office in L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 63303,

here represented by Mr. Guy LUDOVISSY, lawyer, professionally residing in L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That "D'ARTIGNY PARTICIPATIONS", a Luxembourg public limited company, established and having its registered office in L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 41702, (the "Company"), has been incorporated under the name of "SCHIPOL S.A.", pursuant to a deed of Me Reginald NEUMAN, then notary residing in Luxembourg, on the 28th of September 1992, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 11 of the 8th of January 1993,

and that the articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on the 1st of April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 862 of the 8th of September 2006, containing the change of the Company's name into "D'ARTIGNY PARTICIPATIONS".

2) That the corporate capital of the Company is fixed at seventy-five thousand Euros (75,000,- EUR), represented by seven thousand five hundred (7,500) shares with a par value of ten Euros (10,- EUR) each.

3) That the appearing party, represented as said before, is the holder of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder").

4) That the Sole Shareholder has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company and will full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the Sole Shareholder in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company and that he will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

- 8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.
- 9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.
- 10) That any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities are cancelled.
- 11) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "PESCATORE PROPERTIES S.A.", établie et ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63303,

ici représentée par Monsieur Guy LUDOVISSY, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que "D'ARTIGNY PARTICIPATIONS", une société anonyme luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 41702, (la "Société"), a été constituée sous la dénomination de "SCHIPOL S.A.", suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 28 septembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 11 du 8 janvier 1993,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 862 du 8 septembre 2006, contenant le changement de la dénomination de la Société en "D'ARTIGNY PARTICIPATIONS".

2) Que le capital social de la Société est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR), représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la Société ("l'Actionnaire Unique").

4) Que l'Actionnaire Unique a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

11) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

70088

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: LUDOVISY; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juillet 2009. Relation GRE/2009/2451. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009088576/231/109.

(090106429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

ECB Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 109.763.

—
AUFLÖSUNG

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of June.

Before the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company "CTH FINANCE S.A.", with registered office in L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 43514,

here represented by Mr. Guy LUDOVISY, lawyer, professionally residing in L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to record his declarations and statements as follows:

I) That the public limited company "ECB INVESTMENTS S.A.", with registered office in L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 109763, (hereinafter the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of notary André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then residing in Luxembourg, on the 29th of June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1398 of the 16th of December 2005.

II) That the Company's capital is fixed at fifty thousand Euros (50,000.- EUR), divided into five thousand (5,000) shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) each.

III) That the appearing party is the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder").

IV) That the Sole Shareholder party decides to dissolve and to liquidate the Company.

V) That the Sole Shareholder is perfectly aware of the financial situation and the Company's articles of association.

VI) That the Sole Shareholder, acting as liquidator, declares having settled all of the Company's liabilities and that he will be answerable, for all of the Company's debts and undertakings, even currently unknown.

VII) That fully discharge is given to the board of directors and the statutory auditor for the performance of their mandates up to this date.

VIII) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

IX) That the shares have been cancelled.

X) That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

70089

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses incurring for the reason of this deed, in any form whatsoever, is approximately evaluated at seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed has been drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, he has signed with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendneun, den dreißigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft "CTH FINANCE S.A.", mit Sitz in L-2324 Luxemburg, 6, avenue Pescatore, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 43514,

hier vertreten durch Herrn Guy LUDOVISSY, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in L-2324 Luxemburg, 6, avenue Pescatore, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I) Dass die Aktiengesellschaft "ECB INVESTMENTS S.A.", mit Sitz in L-2324 Luxemburg, 6, avenue Pescatore, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 109763, (hiernach die "Gesellschaft"), gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 29. Juni 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1398 vom 16. Dezember 2005.

II) Dass das Gesellschaftskapital auf fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR) festgelegt ist, eingeteilt in fünftausend (5.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (10,- EUR).

III) Dass die erschienene Partei alleinige Aktieninhaberin der Gesellschaft ist (der "Alleingesellschafter").

IV) Dass der Alleingesellschafter beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

V) Dass der Alleingesellschafter die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI) Dass der Alleingesellschafter, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass er persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII) Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlast für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag erteilt wird.

VIII) Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX) Dass die Aktien annulliert worden sind.

X) Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-2324 Luxemburg, 6, avenue Pescatore, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: LUDOVISSY; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juillet 2009. Relation GRE/2009/24523. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 10. Juli 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009088577/231/96.

(090106434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Locplan S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.432.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à BETTEMBOURG (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "LOCPLAN S.A.. en liquidation", avec siège social à L-1510 Luxembourg, 38 Avenue de la Faïencerie, R.C.S Luxembourg section B numéro 116 432, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 mai 2006 publié au Mémorial C numéro 1400 du 20 juillet 2006, dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 2009 publié au Mémorial C numéro 675 du 27 mars 2009

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décision de payer éventuellement un boni de liquidation.
3. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur concernant toute responsabilité ultérieure.
4. Conservation des livres et documents de la société.
5. Clôture de la liquidation.
6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

70091

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de répartir les actifs et les passifs de la société en proportion du pourcentage de leur détention.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de HUIT CENT VINGT EUROS (820,- EUR) sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bardelli, Wesquy, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 24 juin 2009. Relation: EAC/2009/7278. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 7 juillet 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009088578/209/77.

(090106242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Finexo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 118.255.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Xavier Le Sourné, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 29 juin 2009 en tant que représentant d'Emmanuel Carjat, lui-même autorisé à représenter le conseil d'administration de Finexo S.A. (la "Société"), avec siège social au 54-56, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, constituée par acte de M^e Paul Bettingen, prénommé, daté 17 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 13 octobre 2006 et modifié en dernier lieu par acte de Maître Paul Bettingen en date du 29 juin 2009 non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, en vertu de résolutions du conseil datées 18 juin 2009, lesquelles résolutions resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter que:

I. Le conseil d'administration est autorisé sans réserver de droit préférentiel de souscription, conformément à l'article 6(i) des statuts de la Société (les "Statuts"), à augmenter le capital émis d'un montant de quatre mille six cent quatre-vingt-sept euros et vingt centimes (€ 4.687,20) représenté par quarante-six mille huit cent soixante-douze (46.872) actions

de Classe B d'une valeur nominale de dix centimes (€ 0,10) par action de Classe B avec, lorsque le conseil d'administration le juge approprié une prime d'émission.

II. Sur base des pouvoirs conférés par le conseil d'administration de la Société tels que décrits sous le point I ci-dessus, le conseil d'administration a émis, suivant des résolutions prises le 18 juin 2009 quarante six mille huit cent soixante-douze actions (46.872) Actions de Classe B avec une prime d'émission totale de sept cent cinquante trois mille sept cent un Euros et soixante-seize centimes (€ 753.701,76) en faveur de OTC Entreprises 2, OTC Entreprises 3, OTC Entreprises 4 et Innovation Pluriel, fonds communs de placement gérés ou représentés par la société de gestion OTC Asset Management S.A., société de gestion constituée sous le droit français, avec siège social à avec siège social à 79, rue La Boétie, 75008 Paris (les "Actionnaires") contre un apport en espèces de sept cent cinquante huit mille trois cent quatre-vingt-huit Euros et quatre-vingt-seize centimes (€ 758.388,96).

Les 46.872 nouvelles actions B sont réparties comme suit:

OTC ENTREPRISES 2 1.083 actions B (et EUR 17.407 de prime d'émission);
 OTC ENTREPRISES 3 2.526 actions B (et EUR 40.617,10 de prime d'émission);
 OTC ENTREPRISES 4 37.042 actions B (et EUR 595.635,36 de prime d'émission);
 Innovation Pluriel 6.221 actions B (et EUR 100.033,68 de prime d'émission).

Copie des déclarations de souscription ont été présentées au notaire instrumentant.

Preuve de l'apport en espèces a été donnée au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

III. Suite à cette augmentation de capital, le premier paragraphe de l'article cinq des Statuts et la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article 6 des Statuts aura la teneur suivante:

" Art. 5. Capital - Actions et Certificats.

Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre vingt un mille neuf cent cinquante deux Euros et quatre-vingts centimes (€ 81.952,80) représenté par huit cent dix neuf mille cinq cent vingt-huit (819.528) actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) par action représenté par cinq cent trente mille huit cents (530.800) actions de classe A (les "Actions de Classe A") d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,10) par action et deux cent quatre-vingt-huit mille sept cent vingt-huit (288.728) actions de classe B (les "Actions de Classe B") d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,10) par action (les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont ci-après conjointement désignées comme les "Actions") étant entendu que les Actions de Classe B donneront droit, en cas de liquidation amiable ou judiciaire de la Société, à l'allocation préférentielle du boni de liquidation tel que détaillé dans un éventuel pacte d'actionnaires (ou tout autre contrat de même type) existant de tout temps entre les actionnaires et la Société (un "Pacte d'Actionnaires")."

" Art. 6. Augmentation du capital (deuxième phrase du deuxième alinéa).

"Le capital autorisé de la Société est fixé à un million dix mille cinq cent soixante-cinq euros et vingt centimes (€ 1.010.565,20) représenté par dix millions cent cinq mille six cent cinquante-deux (10.105.652) Actions avec une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,10) par Action. Du capital autorisé les points (i) à (ii) seront réservés sans droit préférentiel de souscription à:

(i) l'émission d'un maximum de dix-neuf mille huit cent soixante-quatre (19.864) Actions de Classe A, émises en une ou plusieurs fois, suite à la conversion de sept mille neuf cent quarante-six (7.946) obligations convertibles,

(ii) l'émission d'un maximum de trente mille (30.000) Actions de Classe A en relation avec les options émises aux employés et administrateurs de la Société ou de ses filiales (y compris toute société affiliée à la Société) conformément aux termes et conditions du plan d'option d'actions déterminé par le conseil d'administration et sous réserve d'autres conditions qui pourront être imposées par l'assemblée générale des actionnaires; et à

(iii) l'émission d'un maximum de neuf millions neuf cent soixante-dix mille (9.970.000) Actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,10) par Action pouvant être émise avec une prime d'émission, à déterminer par le Conseil d'Administration."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou pour lequel elle est responsable à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Xavier Le Sourne, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 juillet 2009. LAC/2009/26969. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009088611/211/76.

(090106399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

L&C LuxHoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.835.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088200/10.

(090104639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Sabre International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.018.045,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.396.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of the month of May at 4.30 p.m.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

M^e Carole Winandy, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxyholder pursuant to a proxy dated 27th May 2009 on behalf of Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 125.399, being the sole shareholder of Sabre International (Luxembourg) S.à r.l.(the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 19th March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 23 May 2007 number 949 and amended for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 26th November 2008, published in the Mémorial of 1st April 2009 number 706, and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 125 396.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all twenty-six thousand five hundred and seventeen (26,517) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from nine hundred and twenty-eight thousand ninety-five US Dollars (USD 928,095.-) to one million eighteen thousand and forty-five US Dollars (USD 1,018,045.-) by the issue of two thousand five hundred and seventy (2,570) new shares of a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35.-) each to be paid up together with an aggregate share premium of eight hundred twelve thousand and ninety-four US Dollars (USD 812,094.-) resulting in an aggregate subscription price of nine hundred two thousand and forty-four US Dollars (USD 902,044.-).

B. Subscription and payment of nine hundred two thousand and forty-four US Dollars (USD 902,044.-) by the sole shareholder of the Company by payment in cash (the "Contribution Amount").

C. Allocation out of the Contribution Amount of eighty-nine thousand nine hundred and fifty US Dollars (USD 89,950.-) to the share capital and eight hundred twelve thousand and ninety-four US Dollars (USD 812,094.-) to the freely distributable share premium account.

D. Consequential amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from nine hundred and twenty-eight thousand ninety-five US Dollars (USD 928,095.-) to one million eighteen thousand and forty-five US Dollars (USD 1,018,045.-) by the issue of two thousand five hundred and seventy (2,570) new shares of a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35.-) each to be subscribed for by the sole shareholder of the Company (the "New Shares") together with an aggregate share premium of eight hundred twelve thousand and ninety-four US Dollars (USD 812,094.-).

Second resolution

The New Shares referred to above together with the share premium of eight hundred twelve thousand and ninety-four US Dollars (USD 812,094.-) have been subscribed and paid in full by contribution in cash of nine hundred two thousand and forty-four US Dollars (USD 902,044.-) (the "Contribution Amount") by the sole shareholder of the Company, prenamed, represented by M^e Carole Winandy, pursuant to a proxy dated 27th May 2009.

Evidence of the payment of the Subscription Price of nine hundred two thousand and forty-four US Dollars (USD 902,044.-) has been shown to the notary.

Third resolution

It is resolved to allocate out of the Contribution Amount an amount of eighty-nine thousand nine hundred and fifty US Dollars (USD 89,950.-) to the share capital and eight hundred twelve thousand and ninety-four US Dollars (USD 812,094.-) to the freely distributable share premium account.

Fourth resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at one million eighteen thousand and forty-five US Dollars (USD 1,018,045.-) divided into twenty-nine thousand and eighty-seven (29,087) shares with a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35.-) each."

Cost and Expenses

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 2,200.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour du mois de mai à 16 heures 30.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M^e Carole Winandy, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 27 mai 2009 de Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.399, étant l'associé unique de Sabre International (Luxembourg) S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par un acte de Maître Blanche Mouter, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 949 (le "Mémorial") du 22 mai 2007 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.396. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2008 publié au Mémorial numéro 706 du 1^{er} avril 2009.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les vingt-six mille cinq cent dix-sept (26.517) parts sociales émises de la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de neuf cent vingt-huit mille quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis (USD 928.095,-) à un million dix-huit mille quarante-cinq dollars des Etats-Unis (USD 1.018.045,-) par l'émission de deux mille cinq cent soixante-dix (2.570) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (USD 35,-) chacune devant être souscrite par l'associé unique et ensemble avec une prime d'émission de huit cent douze mille quatre-vingt-quatorze dollars des Etats-Unis (USD 812.094,-) équivalant à un prix de souscription de neuf cent deux mille quarante-quatre dollars des Etats-Unis (USD 902.044,-).

B. Souscription et libération de neuf cent deux mille quarante-quatre dollars des Etats-Unis (USD 902.044,-) par l'associé unique de la Société par un apport en espèces ("Le Montant de l'Apport").

C. Affectation de quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 89.950,-) au capital social et de huit cent douze mille quatre-vingt-quatorze dollars des Etats-Unis (USD 812.094,-) au compte de la prime d'émission librement distribuable.

D. Modification subséquente de la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de neuf cent vingt-huit mille quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis (USD 928.095,-) à un million dix-huit mille quarante-cinq dollars des Etats-Unis (USD 1.018.045,-) par l'émission de deux mille cinq cent soixante-dix (2.570) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (USD 35,-) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société (les "Nouvelles Parts Sociales") et ensemble avec une prime d'émission de huit cent douze mille quatre-vingt-quatorze dollars des Etats-Unis (USD 812.094,-).

Deuxième résolution

Les nouvelles parts sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ensemble avec la prime d'émission de huit cent douze mille quatre-vingt-quatorze dollars des Etats-Unis (USD 812.094,-) ont été souscrites et libérées intégralement par un apport en espèces d'un montant de neuf cent deux mille quarante-quatre dollars des Etats-Unis (USD 902.044,-) ("Le Montant de l'Apport") par l'associé unique de la Société, prémentionné, représenté par M^e Carole Winandy, conformément à une procuration datée du 27 mai 2009.

Preuve du paiement du prix de souscription d'un montant de neuf cent deux mille quarante-quatre dollars des Etats-Unis (USD 902.044,-) a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Il est décidé d'affecter à partir du Montant de l'Apport un montant de quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 89.950,-) au capital social émis et un montant de huit cent douze mille quatre-vingt-quatorze dollars des Etats-Unis (USD 812.094,-) au compte de la prime d'émission librement distribuable.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à un million dix-huit mille quarante-cinq dollars des Etats-Unis (USD 1.018.045,-) divisé en vingt-neuf mille quatre-vingt-sept (29.087) parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (USD 35,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont évalués à EUR 2.200,-.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WINANDY, et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 juin 2009. Relation: LAC/2009/21936 Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009088597/242/138.

(090106068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Munster, Société Anonyme.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 5-7, rue Munster.

R.C.S. Luxembourg B 19.885.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue la partie extraordinaire de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination MUNSTER, ayant son siège social à L-2160 Luxembourg, 5-7, rue Munster (R.C.S. Luxembourg n° 19.885), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue empêché Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en

date du 14 octobre 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 316 du 30 novembre 1982.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°129 du 21 janvier 2009.

Ladite séance extraordinaire est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Carlo Clasen, industriel, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Georges Wagner, directeur, demeurant à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître André Schwachtgen, notaire honoraire, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que les actionnaires ont été dûment convoqués en date du 8 juin 2009 à la présente assemblée ainsi qu'il résulte des justificatifs déposés sur le bureau de ladite assemblée.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée comprend les points suivants qui requièrent le ministère d'un notaire:

1. Prolongation de la durée du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans avec suppression du droit de préférence des actionnaires actuels

2. Modification afférente du cinquième alinéa de l'article 5 des statuts

III. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV. Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les huit cent soixante quatorze (874) actions d'une valeur nominale de deux mille quatre cent soixante-dix-neuf (2.479,- EUR) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux millions cent soixante-six mille six cent quarante-six euros (2.166.646,- EUR) euros, quatre cent quarante-six (446) actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à son ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide après avoir entendu le rapport motivé du Conseil d'Administration, prévu par l'article 32-3.5 sur la loi sur les sociétés commerciales, de proroger l'autorisation d'augmenter le capital à deux millions neuf cent soixante-quatorze mille huit cents euros (2.974.800,- EUR), représenté par mille deux cents actions (1.200) d'une valeur nominale de deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros (2.479,- EUR) pour une nouvelle période de cinq ans expirant au cinquième anniversaire de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le cinquième alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (5^{ème} paragraphe).** Le conseil d'administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte du 24 juin 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et avec suppression du droit préférentiel des actionnaires actuels, en ce qui concerne la partie capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription; le conseil d'administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes. Le conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription, y compris avec prime d'admission, et d'en accepter la libération en espèces ou en nature à son entière discrétion."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée à 18.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. CLASEN, G. WAGNER, A. SCHWACHTGEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2009. Relation: LAC/2009/25456. Reçu 75,- €. (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009088605/206/68.

(090106543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Tschineur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.091.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088169/10.

(090104808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Sulinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 75.058.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009088173/9.

(090104796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Connecteo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.745.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée") de Connecteo Holding S.A. (la "Société"), une société anonyme constituée et régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 95.745, constituée le 16 septembre 2003 par acte de Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial"), numéro 1067 du 14 octobre 2003.

L'assemblée débute à 11.45 heures, et nomme Madame Anne LAUER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg comme Président.

Madame le Président nomme Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Maître Nadia ADJEROUN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire soussigné d'arrêter les déclarations suivantes:

I. Que l'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Rapport du réviseur d'entreprises Jean Zeimet relatif à l'augmentation de capital en nature;

2. Augmentation du capital par un apport de créances pour un montant global de quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000,-), pour porter le capital de quatre millions cinquante mille euros (EUR 4.050.000,-) à huit millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 8.550.000,-), représenté par cent soixante et onze mille (171.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-). L'augmentation de capital sera immédiatement libérée, c'est-à-dire lors de la souscription.;

3. Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par la souscription des actions nouvelles pour une valeur globale de quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000,-);

4. Modification en conséquence de l'article 3 des statuts qui prendra la teneur suivante: "Le capital social de la société est fixé à huit millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 8.550.000,-), représenté par cent soixante et onze mille (171.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune. La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence; que cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, leurs mandataires et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les parties comparantes, resteront également annexées au présent acte.

Que le capital social de la Société est entièrement présent ou représenté à l'assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été dûment convoqués et ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée, et renoncent aux formalités de convocation.

III.- Qu'il résulte de la liste de présence que l'entière du capital social est représentée à la présente assemblée, qui peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

IV.- Qu'ainsi l'Assemblée Générale, après délibération, prend en conséquence à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale déclare, en vertu des dispositions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autres, qu'un rapport a été émis par TEAMAUDIT S.A., réviseur d'entreprises, le 29 juin 2009, et signé par Monsieur Jean Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises, dans lequel l'apport en nature est décrit et évalué.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre des actions nouvelles à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, après avoir été paraphé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de quatre millions cinquante mille euros (EUR 4.050.000,-) à huit millions cinq cents cinquante mille euros (EUR 8.550.000,-), par un apport en nature consistant en avances en comptes courant d'un montant de quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000,-), par la création et l'émission de quatre-vingt-dix mille (90.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée Générale constate que l'augmentation de capital a été souscrite comme suit:

Souscripteur	Montant de la souscription	Nombre d'actions
Aida Diakite-Weyerstahl	787.500,- €	15.750
Félix Weyerstahl	787.500,- €	15.750
Monaco Telecom International SA	2.925.000,- €	58.500
Total:	4.500.000,- €	90.000

et que le montant total de quatre millions cinq-cents mille euros (EUR 4.500.000,-) a été entièrement libéré par apport en nature tel que décrit dans le rapport du réviseur au jour de la souscription.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide que conformément aux précédentes résolutions, l'Article 3 des statuts de la Société seront modifiés afin de prendre la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à huit millions cinq cents cinquante mille euros (EUR 8.550.000,-), représenté par cent soixante et onze mille (171.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune. La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été clôturée à 12.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 3.500,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. LAUER, M. MAYER, N. ADJEROUN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2009. Relation: LAC/2009/25479. Reçu 75,- €. (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009088600/206/89.

(090106601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Green Cross Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Green Cross Equity S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009088167/11.

(090104819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Randal Financial Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 106.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Randal Financial Group Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009088165/11.

(090104826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Finsweet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.643.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINSWEET S.A.", avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 65.643, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 16 octobre 1998 numéro 65643 et modifié pour la dernière fois par acte du notaire Marthe Thyes-Walch de résidence à Luxembourg en date du 31 août 2000 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 92 du 7 février 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Sandro CAPUZZO, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Caterina LANTERI, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Daria GALDI, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. "La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites égales, la maison mère, soit avec ses fonds propres soit avec les fonds provenant d'emprunt contractés par elle-même,

- se porter caution, sous quelque forme que ce soit, en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation".

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que conformément à l'article 67-1 (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée des obligataires a approuvé en date du 28 avril 2009 la modification de l'objet social telle que proposée.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolutions

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 3.** "La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

A tous effets, la société peut notamment:

- accorder des crédits sous toutes formes aux sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'aux sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites égales, la maison mère, soit avec ses fonds propres soit avec les fonds provenant d'emprunt contractés par elle-même,

- se porter caution, sous quelque forme que ce soit, en faveur de sociétés dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi que de sociétés dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris, dans les limites légales, la maison mère.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation".

Toutes les résolutions ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandro Capuzzo, Caterina Lanteri, Daria Galdi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 avril 2009 LAC/2009/16799. Reçu 75,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009088607/211/86.

(090106415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Silva Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088178/10.

(090104780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Randal Financial Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 106.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Randal Financial Group Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009088164/11.

(090104829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Bakrida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 112.179.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Paul DECKER notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1.- VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., a public limited liability company with registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, (R.C.S. Luxembourg B 47.765) and

2.- THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., a public limited liability company with registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel (R.C.S. Luxembourg B 47.852)

("the Shareholders"),

represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, by virtue of two proxies given on June 19th, 2009.

The said proxies, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document that the Shareholders are the sole shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Bakrida S.à r.l., with registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, Grand Duchy of Luxembourg,

and incorporated following a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary, residing in Luxembourg on November 18th, 2005, published in the Mémorial C N° 407 dated February 24th, 2006 (the "Company").

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1.- To increase the corporate capital by an amount of fifty three thousand four hundred euro (EUR 53,400.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to sixty five thousand nine hundred Euro (EUR 65.900.-), be converting a claim that the shareholders have against the company, by creating and issuing two thousand one hundred thirty six (2,136) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general

meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase, allocated to the actual shareholders in the pro rata of their actual participation.

2.- To amend article 6 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

3.- Miscellaneous.

The shareholders requested then the undersigned notary to act the following resolutions taken by unanimous vote:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of fifty-three thousand four hundred euro (EUR 53,400.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to sixty-five thousand nine hundred Euro (EUR 65,900.-), be converting the claims that the shareholders have against the company, by creating and issuing two thousand one hundred thirty-six (2,136) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase, allocated to the actual shareholders in the pro rata of their actual participation.

The Claim is recorded as a contribution in an aggregate amount of fifty-three thousand four hundred twenty-five euro (EUR 53,425.-) of which fifty-three thousand four hundred euro (EUR 53,400.-) will be allocated to the share capital and the amount of twenty-five euro (EUR 25.-) to the share premium account.

The Shareholders declare that there subsist no impediments to the free transferability of the Claims to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Claims to the Company.

The Shareholders declare together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Claims.

The Shareholders further state that a statement has been drawn up by the managers of the Company, wherein the Claims so contributed are described and valued.

The Shareholders resolves to record that the shareholding of the Company is, further to the increase in share capital as follows:

1.- VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A.	1,318 Shares
2.- THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A.	<u>1,318 Shares</u>
Total	2,636 Shares

Second resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" Art. 6. Corporate capital.

The issued capital of the Company is set at sixty-five thousand nine hundred Euro (EUR 65,900.-) divided into two thousand six hundred thirty-six (2,636) shares. Each issued share has a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at 1,400.- EUR

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, (R.C.S. Luxembourg B 47.765) and

2.- THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel (R.C.S. Luxembourg B 47.852)

(ensemble les "Associées")

ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu de deux procurations données le 29 juin 2009.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associées de la société ont requis le notaire instrumentant d'acter que les comparantes sont les seules associées, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous le nom de Bakrida S.à r.l., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg soussigné le 18 novembre 2005, publié au Mémorial C N° 407 du 24 février 2006 (la "Société").

Les Associées, représentées comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de cinquante-trois mille quatre cents euros (53.400,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à soixante-cinq mille neuf cents euros (65.900,- EUR); par conversion des créances que les associés ont à l'encontre de la Société; en créant et en émettant deux mille cent trente-six (2.136) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, donnant droits aux dividendes à partir du jour de l'assemblée générales des associés décidant de l'augmentation du capital, en allouant les nouvelles parts émises aux associés au pro rata de leur participation actuelle.

2. Modification de l'article 6 des statuts, afin de refléter la résolution ci-dessus.

3. Divers.

Les Associées ont ensuite requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Associées ont décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cinquante-trois mille quatre cents euros (53.400,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à soixante-cinq mille neuf cents euros (65.900,- EUR) par conversion des la créances que les associés ont à l'encontre de la Société; en créant et en émettant deux mille cent trente-six (2.136) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, donnant droits aux dividendes à partir du jour de l'assemblée générales des associés décidant de l'augmentation du capital, en allouant les nouvelles parts émises aux associés au pro rata de leur participation actuelle

La Créance est acté comme représentant un apport en nature total net d'un montant de cinquante-trois mille quatre cent vingt-cinq euros (53.425,- EUR) dont cinquante-trois mille quatre cents euros (53.400,- EUR) sont alloués au compte capital social de la société et le montant de vingt-cinq euros (25,- EUR) au compte prime d'émission.

Les associées déclarent encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des créances à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des créances à la Société.

Les associées déclarent qu'une attestation a été établie par le gérant de la Société, sur laquelle les Créances ainsi apportées sont décrites et évaluées.

Les Associées décident d'acter que l'actionnariat de la Société est, suivant l'augmentation de capital, le suivant:

1.- VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A.	1.318 Parts Sociales
2.- THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A.	<u>1.318 Parts Sociales</u>
Total	2.636 Parts Sociales

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associées ont décidé de modifier l'article 6 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" Art. 6. Capital social.

Le capital émis de la Société est fixé à soixante-cinq mille neuf cents euros (65.900,- EUR) par représenté par deux mille six cent trente-six (2.636) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et est entièrement libérée."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 1.400,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2009. Relation: LAC/2009/25474. Reçu 75 €,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009088603/206/150.

(090106561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

RSi Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 31.

R.C.S. Luxembourg B 147.059.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur René SCHLEISS, administrateur de société, demeurant Rua Abadessa Gertrudes do Prado, 155/901 Vila Paris, CEP 30.380/790 Belo Horizonte, Brésil.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RSi Consulting S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Wilwerdange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la mission de conseil en matière de prospection de produits commerciaux, industriels et technologiques, ainsi que la recherche des opportunités éventuelles de fabrication et de vente desdits produits.

Elle a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer au développement de toutes sociétés et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille dix.

70106

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

- Monsieur René SCHLEISS, cent actions (100)

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente constitution, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et il déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant, préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur René SCHLEISS, administrateur de société, né à Bütgenbach, le 19 février 1952, demeurant Rua Abadessa Gertrudes do Prado, 155/901 Vila Paris, CEP 30.380/790 Belo Horizonte, Brésil.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire:

- CONFIDENCIA DAGEST, SERVICES OASE s.à r.l. avec siège social à L-9980 Wilwerdange, Maison 32, RCSL B 56.680.

5) Les mandats des administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'année 2014.

6) Le siège social est fixé à L-9980 Wilwerdange, maison 31.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte, après d'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: R. Schleiss, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 25 juin 2009. Relation: CAP/2009/2070. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 30 juin 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009088588/225/131.

(090106416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Worldace Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 81.116.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au "Registrar of Corporate Affairs" sous le numéro 1515831,

ici représentée conjointement par Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Madame Catherine Peuteman, employée privée, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration générale délivrée en date du 28 mai 2009,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme WORLDACE CORPORATION S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 81.116 (NIN 2001 2205 474), a été constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 888 du 17 octobre 2001.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,-), représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et autant que nécessaire décide que la société WORLDACE CORPORATION S.A. est dissoute et liquidée.

En conséquence de cette dissolution et liquidation:

- l'actionnaire unique, la société PIKELANE CORPORATE LIMITED est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société WORLDACE CORPORATION S.A.,

- tout le passif de la prédite société a été réglé et la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, demeurera responsable de toutes dettes imprévues, présentement inconnues, et de tous engagements financiers de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P. YANDE, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 juin 2009. Relation: ECH/2009/828. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 juillet 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009088580/201/52.

(090106273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Floorinvest Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 35.035.

L'an deux mille neuf, le trente juin,

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "FLOORINVEST HOLDING S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison

constituée sous la dénomination de PERCEVAL S.A. suivant acte reçu en date du 2 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 108 du 7 mars 1991

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2940 du 10 décembre 2008

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 35035

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 8.45 heures sous la présidence de Monsieur Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Carlo MEIS, comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1) Changement de la forme de la société d'une société anonyme holding en une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme et en conséquence changement de la dénomination de la société en FLOORINVEST HOLDING SPF S.A. et modification subséquente des articles 1 (1^{ère} phrase), 2 et 16 des statuts.

2) Suppression de toute référence au capital autorisé dans l'article 3 des statuts et insertion de la faculté d'avoir des actions nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire dans l'article 3 des statuts.

3) Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la forme de la société d'une "société anonyme holding" en une "société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme" et en conséquence de changer la dénomination de la société en FLOORINVEST HOLDING SPF S.A. et de modifier subséquemment les articles 1 (1^{ère} phrase), 2 et 16 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (1^{ère} phrase).** Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme sous la dénomination de "FLOORINVEST HOLDING SPF S.A."."

" **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La détention d'une participation dans une société n'est admise qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial."

" **Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer toute référence au capital autorisé dans l'article 3 des statuts et d'insérer la faculté d'avoir des actions nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire dans l'article 3 des statuts. Partant l'article 3 aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) représenté par cent onze mille (111.000) actions sans mention de valeur nominale, entièrement libérées.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 9.00 heures.

70109

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. REUTER, C. MEIS, G. REUTER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C.. le 1^{er} juillet 2009. Relation: LAC/2009/25489. Reçu 75,- €. (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009088599/206/78.

(090106613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Société Luxembourgeoise de Participation et de Développement S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 20.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION ET DE DEVELOPPEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009088163/11.

(090104836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Textile Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.716.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

PIKELANE CORPORATE LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux bureaux d'Aleman, Cordera, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1515831,

ici représentée conjointement par Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Madame Catherine Peuteman, employée privée, demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration spéciale délivrée en date du 28 mai 2009,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme TEXTILE INVEST S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.716 (NIN 2003 2200 142), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 janvier 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 179 du 19 février 2003.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par trente-et-une (31) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et autant que nécessaire décide que la société TEXTILE INVEST S.A. est dissoute et liquidée.

En conséquence de cette dissolution et liquidation:

- l'actionnaire unique, la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société TEXTILE INVEST S.A.,

- tout le passif de la prédite société a été réglé et la société PIKELANE CORPORATE LIMITED, demeurera responsable de toutes dettes imprévues, présentement inconnues, et de tous engagements financiers de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans au siège social de la société dissoute à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert;

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P. YANDE, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 juin 2009. Relation: ECH/2009/827. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 juillet 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009088579/201/52.

(090106270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Caffè Valentino Centro Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 72.921.

L'an deux mille neuf, le sept juillet.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1. Andrea BORTONE, avocat, né à Lecce (Italie), le 26 septembre 1971, demeurant à I-73100 Lecce, Strada Esterna Arnesano, et son épouse

2. Chiara-Maria MONTEFRANCESCO, employée privée, née à Galatina (Italie), le 25 mai 1974, demeurant à I-73100 Lecce, Strada Esterna Arnesano,

3. Egidio MONTEFRANCESCO, industriel, né à Copertino (Italie), le 10 mai 1946, demeurant à I-73043 Copertino, Via Goldoni, n° 32,

les trois premiers ici représentés par Maurizio RENNA, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée;

4. Maurizio RENNA, expert-comptable, né à Trepuzzi (Italie), le 5 août 1964, demeurant à I-73019 Trepuzzi, Via Brunetti, n° 141,

5. DALCO SA avec siège social à L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 63.652,

ici représentée par son administrateur-délégué Pasquale CORCELLI, entrepreneur de constructions, demeurant à Luxembourg,

associés de CAFFÈ VALENTINO CENTRO EUROPA SARL, L-5773 Weiler-la-Tour, Zone Industrielle Schlammestee, inscrite au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 72.921, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange en date du 10 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 95 du 28 janvier 2000, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 26 février 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 860 du 9 octobre 2001, modifiée suivant acte sous seing privé du 14 décembre 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 589 du 16 avril 2002, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 29 janvier 2003, publié au dit Mémorial C, Numéro 412, du 16 avril 2003, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 4 mars 2004, publié au dit Mémorial C, Numéro 482 du 7 mai 2004, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 10 octobre 2006, publié au dit Mémorial C, Numéro 80 du 30 janvier 2007.

Les comparants, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

70111

Première résolution

Ils décident de transférer le siège social de Weiler-la-Tour à Livange.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Livange."

Troisième résolution

Ils fixent l'adresse de la Société à L-3378 Livange, rue de Turi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Renna, Corcelli et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 8 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8063. Reçu soixante-quinze euros 75,-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C. Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange. le 13 juillet 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009088602/223/51.

(090106587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Micro-Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 55.702.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "Micro-Investissements S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1142 Luxembourg 10, rue Pierre d'Aspelt,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg le 18 juillet 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 527 du 17 octobre 1996,

modifié par acte sous seing privé en application de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital des sociétés commerciales en euros le 16 juin 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 867 du 18 novembre 1999

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 55.702

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Maître Véronique WAUTHIER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président nomme comme secrétaire Madame Sabine COLIN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia STILL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1. Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société en vue de supprimer toute référence à sa qualité de société holding régie par la loi du 31 juillet 1929 notamment à l'article 1 des statuts et changement de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet".

2. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de € 74.368,06 à € 1.041.152,84 et émission de 39.000 actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes; modification correspondante de l'article 5 § 1 des statuts en vue de lui apporter la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à € 1.041.152,84 (un million quarante et un mille cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-quatre centimes) représenté par 42.000 actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Souscription et Libération

3. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et de mettre les statuts en conformité avec ceux d'une société pleinement imposable.

L'Assemblée Générale décide de supprimer toute référence à la qualité de société holding régie par la loi du 31 juillet 1929 notamment à l'article 1 des statuts et de changer l'article 4 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société anonyme luxembourgeoise existe sous la dénomination de MICRO-INVESTISSEMENTS S.A."

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de neuf cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-dix-huit cents (966.784,78 EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents (74.368,06 EUR) à un montant d'un million quarante et un mille cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-quatre cents (1.041.152,84 EUR) par la création et l'émission de trente-neuf mille (39.000) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, s'est présentée:

- Mersey Services Limited, une société existant et gouvernée par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Maître Véronique WAUTHIER, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 juin 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Mersey Services Limited, agissant comme ci-avant a déclaré souscrire toutes les trente-neuf mille (39.000) actions nouvelles par un apport en espèces d'un montant total de neuf cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-dix-huit cents (966.784,78 EUR), entièrement alloués au capital social de la société.

Le montant de neuf cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-dix-huit cents (966.784,78 EUR) se trouve à la libre disposition de la Société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la souscription des trente-neuf mille (39.000) actions.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} paragraphe).** Le capital social est fixé à 1.041.152,84 EUR (un million quarante et un mille cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-quatre cents) représenté par 42.000 (quarante-deux mille) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à 15.20 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 2.200,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, S. COLIN, S. STILL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2009. Relation: LAC/2009/25482. Reçu 75,- €. (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009088601/206/116.

(090106597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Finexo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 118.255.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederaanven, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "Finexo S.A" (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 54-56, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, constituée le 25 juillet 2006 par acte de Maître Paul Bettingen, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1928 du 13 octobre 2006. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Paul Bettingen en date du 29 juin 2009 non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par

Le président désigne comme secrétaire

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Xavier Le Sourne, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

II. Tous les actionnaires ont été informés de la tenue de la présente assemblée au moyen de lettres envoyées par courriers express qui ont été adressées le 19 juin 2009 à leur adresse indiquée dans le registre des actionnaires. Les preuves d'envoi sont déposées sur le bureau de l'assemblée.

Les parties comparantes présentes et/ou représentées, es qualités qu'elles agissent déclarent renoncer à l'envoi par recommandé des avis de convocation et que par conséquent déchargent le notaire soussigné de toute responsabilité à cet égard et qu'ils renoncent à tous recours à son encontre.

III. Qu'il apparaît de la liste de présence que 498.800 actions A et 241.856 actions B sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire sur les 530.800 actions A et 241.856 actions B en circulation;

IV. Qu'un quorum de présence de 50% au moins des actions en circulation de la Société est requis afin de délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour. Les décisions seront valablement prises si elles sont adoptées conformément à l'article 67-1 (2) et 68 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

V. Que, suite à ce qui précède, l'assemblée est régulièrement constituée et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant.

Ordre du Jour:

Modification de l'article 6 des Statuts de la Société afin d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter, en supprimant tout droit de souscription préférentiel y attaché tel que décrit dans le rapport ad hoc du Conseil, le capital social autorisé de la Société d'un montant de quatre mille six cent quatre vingt sept euros et vingt centimes (€ 4.687,20) et modification de l'article 5 des Statuts afin de proposer l'exercice futur du droit des souscription préférentiel en priorité aux actionnaires de chaque classe d'actions.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée par tous les votes en faveur et aucun vote contre a décidé de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter, en supprimant tout droit de souscription préférentiel y attaché tel que décrit dans le rapport ad hoc du Conseil d'Administration, le capital social autorisé de la Société d'un montant de quatre mille six cent quatre-vingt-sept euros et vingt centimes (€ 4.687,20) et de modifier l'article 5 des Statuts afin de proposer l'exercice futur du droit des souscription préférentiel en priorité aux actionnaires de chaque classe d'actions.

Ledit rapport du Conseil d'Administration restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée par tous les votes en faveur et aucun vote contre a décidé d'adopter la nouvelle rédaction des articles 5, premier alinéa et 6(i) des statuts de la Société comme suit:

" Art. 5. Capital - Actions et Certificats.

Le capital souscrit de la Société est fixé à soixante dix sept mille deux cent soixante-cinq euros et soixante centimes (€ 77.265,60) représenté par sept cent soixante-douze mille six cent cinquante-six (772.656) actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) par action représenté par cinq cent trente mille huit cents (530.800) actions de classe A (les "Actions de Classe A") d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,10) par action et deux cent quarante et un mille huit cent cinquante-six (241.856) actions de classe B (les "Actions de Classe B") d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,10) par action (les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont ci-après conjointement désignées comme les "Actions") étant entendu que toute émission d'Actions dans le cadre d'une Classe d'Actions sera proposée en priorité aux actionnaires de la Classe d'Actions concernée dans le cadre de l'augmentation de capital visée et que les Actions de Classe B donneront droit, en cas de liquidation amiable ou judiciaire de la Société, à l'allocation préférentielle du boni de liquidation tel que détaillé dans un éventuel pacte d'actionnaires (ou tout autre contrat de même type) existant de tout temps entre les actionnaires et la Société (un "Pacte d'Actionnaires")."

" Art. 6. Augmentation du capital (deuxième phrase du deuxième alinéa).

"Le capital autorisé de la Société est fixé à un million quinze mille deux cent cinquante-deux euros et quarante centimes (€ 1.015.252,40) représenté par dix millions cent cinquante-deux mille cinq cent vingt-quatre (10.152.524) Actions avec une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,10) par Action. Du capital autorisé les points (i) à (iii) seront réservés sans droit préférentiel de souscription à:

- (i) l'émission d'un maximum de quarante-six mille huit cent soixante-douze (46.872) Actions de Classe B"
- (ii) l'émission d'un maximum de dix-neuf mille huit cent soixante-quatre (19.864) Actions de Classe A, émises en une ou plusieurs fois, suite à la conversion de sept mille neuf cent quarante-six (7.946) obligations convertibles,
- (iii) l'émission d'un maximum de trente mille (30.000) Actions de Classe A en relation avec les options émises aux employés et administrateurs de la Société ou de ses filiales (y compris toute société affiliée à la Société) conformément aux termes et conditions du plan d'option d'actions déterminé par le conseil d'administration et sous réserve d'autres conditions qui pourront être imposées par l'assemblée générale des actionnaires; et à
- (iv) l'émission d'un maximum de neuf millions neuf cent soixante-dix mille (9.970.000) Actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,10) par Action pouvant être émise avec une prime d'émission, à déterminer par le Conseil d'Administration."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

70115

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à la somme de mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Fait à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Xavier Le Sourne, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1 juillet 2009. LAC/2009/25580. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009088612/211/94.

(090106399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

DJ Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 141.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088175/10.

(090104787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Immobilière Kalebiere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1211 Luxembourg, 62, boulevard Baden Powell.

R.C.S. Luxembourg B 95.138.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le neuf juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Madame Alice HERVE, (matricule n° 1928 0517 200), sans état particulier, veuve de Monsieur René KIEFFER, née à Inzinzac (Morbihan/France), le 17 mai 1928, demeurant à L-8081 Bertrange, 3, am Bongert,

ici représentée par:

Monsieur Jean François KIEFFER, retraité, né à Luxembourg, le 12 novembre 1956, demeurant à L-1211 Luxembourg, 62, boulevard Baden-Powell, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Le prédit mandataire, agissant ès qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que suite au décès de Monsieur René KIEFFER, décédé ab intestat le 16 mai 2008 à Bertrange, avec lequel elle était mariée sous le régime de la communauté universelle avec la clause d'attribution de toute la communauté au dernier survivant, sa mandante est devenue seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme IMMOBILIERE KALEBIERE S.A., avec siège social à L-1211 Luxembourg, 62, boulevard Baden-Powell, (matricule n° 20032217193)

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 95.138,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 2003, publié au Mémorial C numéro 957 du 17 septembre 2003,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société, dont elle déclare connaître parfaitement la situation financière et les statuts;

- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend à son compte la maison d'habitation avec place et toutes autres appartenances et dépendances sise à Luxembourg-Bonnevoie, 62, boulevard Baden-Powell, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Hollerich, section HoB de Bonnevoie

Numéro 435/9130, lieu-dit, "Boulevard Robert Baden-Powell", place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 10 ares 15 centiares.

Origine de propriété

Le bien immobilier dont s'agit appartient à la société, pour l'avoir reçu en tant qu'apport des actionnaires lors de la prédite constitution du 08 août 2003, publiée au Mémorial C numéro 957 du 17 septembre 2003, acte transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 19 août 2003, volume 1813, numéro 18,

- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;

- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;

- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;

- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Kieffer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juin 2009. Relation: EAC/2009/6897. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009088581/219/52.

(090106277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Malindi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 127.519.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme RVA CAPITAL RISQUE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 32876,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme MALINDI S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B127519, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1259 du 25 juin 2007.

II.- Que le capital social de la société anonyme MALINDI S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme MALINDI S.A.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme MALINDI S.A.

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

70117

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juillet 2009. Relation GRE/2009/2441. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009088575/231/46.

(090106424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Balrin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 57.551.

In the year two thousand nine, on the twentieth day of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "BALRIN S.A.", a société anonyme, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg B number 57 551, incorporated on December 20, 1996 pursuant to a deed drawn up by Me Emile SCHLESSER, then notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 164 of April 4, 1997; and whose Articles of Association have been amended for the last time on December 11, 2001, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 596 of April 17, 2002.

The meeting is presided by Mr Guy HORNICK, maître en sciences économiques, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Sonia BOULARD, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1.000 (one thousand) shares, representing the whole capital of the company, which amounts to EUR 30,986,69 (thirty thousand nine hundred eighty-six euro and sixty-nine cents), are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Panama at the following address: c/o ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE, East 53rd Street, Marbella, MMG Tower, 2nd Floor, Panama, Republic of Panama, under the suspensive condition of registration of the company at the Public Registry in Panama.

2. Power to ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE and to Mr Edgardo E. Diaz and Mr Fernando A. Gil, residing at East 53rd Street, Marbella, MMG Tower, 2nd Floor, Panama, Republic of Panama, in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama.

3. Resignation of the current directors and the statutory auditor of the company and discharge to be given to them.

4. Appointment of Mr Edgardo E. Diaz, Mr Gina A. Martinez G., residing at East 53rd Street, Marbella, MMG Tower, 2nd Floor, Panama, Republic of Panama, without power of signature and of GEDAR S.A., a company incorporated according to Liberian law (number C-28394), with registered office at 80, Broad Street, Monrovia, Liberia, under its sole signature, as Directors of the Company.

5. Powers to be granted to an attorney in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg on basis of an evidence of the company's inscription in Panama.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office, administrative and effective management seat with effect as of today from the Grand-Duchy of Luxembourg to Panama and to change the Company's nationality into Panamanian nationality, without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the whole under the suspensive condition of registration of the Company at the Public Registry of Panama.

The meeting states that this resolution has been taken in compliance with article 67-1 (1) of the Luxembourg company law.

The meetings further states that the subscribed capital of the company will remain at EUR 30.986,69 (thirty thousand nine hundred eighty-six euros and sixty nine cents).

The meeting states that no bond has been issued by the Company and consequently no agreement of the bond holders is required in relation with the expected changes.

The meeting resolved that the address of its registered office in Panama shall be fixed at c/o ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE, East 53rd Street, Marbella, MMG Tower, 2nd Floor, Panama, Republic of Panama, the whole on basis on the accounts as at April 30, 2009.

The said accounts signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The meeting decides to grant all powers to ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE and to Mr Edgardo E. Diaz and Mr Fernando A. Gil, residing at East 53rd Street, Marbella, MMG Tower, 2nd Floor, Panama, Republic of Panama, to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama, to execute the Memorandum of Association under the applicable law of Panama, and to execute as Registered Agent a Certificate of Incorporation as shall be required and do everything necessary to the exercise of the power herein specified.

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and the statutory auditor of the company and to grant them full and entire discharge for the execution of their mandates.

Forth resolution

The meeting decides to appoint Mr Edgardo E. Diaz, Mr Gina A. Martinez G., residing at East 53rd Street, Marbella, MMG Tower, 2nd Floor, Panama, Republic of Panama, without power of signature and of GEDAR S.A., a company incorporated according to Liberian law (number C-28394), with registered office at 80, Broad Street, Monrovia, Liberia, under its sole signature, as Directors of the Company.

Fifth resolution

The meeting decides to grant all powers to any holder of a certified true copy of the present deed, acting individually, in order to carry out the radiation of the company in Luxembourg on basis of the evidence of the inscription in Panama.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le vingt mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BALRIN S.A.", ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Lu-

xembourg, à la section B sous le numéro 57 551, constituée en date du 20 décembre 1996 suivant un acte reçu par devant Me Emile SCHLESSER, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 164 du 4 avril 1997, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 11 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 596 du 17 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social, qui s'élève à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg au Panama à l'adresse suivante: c/o ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE, East 53rd Street, Marbella, MMG Tower, 2nd Floor, Panama, République du Panama, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés au Panama.

2. Pouvoir à accorder à ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE et à Messieurs Edgardo E. Diaz et Fernando A. Gil, tous deux domiciliés à East 53rd Street, Marbella, MMG Tower, 2nd Floor, Panama, République du Panama, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société au Panama.

3. Démission des administrateurs actuels et du commissaire aux comptes de la société et décharge à leur accorder.

4. Nomination de M. Edgardo E. Diaz, de M. Gina A. Martinez G., tous deux domiciliés East 53rd Street, Marbella, MMG Tower, 2nd Floor, Panama, République du Panama, sans droit de signature et de GEDAR S.A., une société constituée selon le droit du Libéria (N° d'enregistrement C-28394), avec siège social au 80, Broad Street, Monrovia, Liberia, avec signature individuelle, en tant qu'administrateurs de la Société.

5. Attribution de tous pouvoirs à un mandataire à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société au Panama.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-duché de Luxembourg au Panama, et de faire adopter par la Société la nationalité du Panama, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège ne donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société au Panama.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée constate en outre que le capital souscrit de la société restera de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents).

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

L'assemblée décide que l'adresse du siège social au Panama sera fixée au c/o ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE, East 53rd Street, Marbella, MMG Tower, 2nd Floor, Panama, République du Panama, le tout sur base des comptes intérimaires arrêtés à la date du 30 avril 2009.

Lesdits comptes intérimaires, après avoir été signés ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE et à Messieurs Edgardo E. Diaz et Fernando A. Gil, tous deux domiciliés à East 53rd Street, Marbella, MMG Tower, 2

nd Floor, Panama, République du Panama, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société au Panama, de signer le "Mémoire de Association" selon la loi panaméenne applicable et signer en tant qu'Agent Agréé le "Certificate of Incorporation" tel que requis et faire tout ce qui est nécessaire pour l'exercice du pouvoir ci-avant spécifié.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer M. Edgardo E. Diaz, de M. Gina A. Martinez G., tous deux domiciliés East 53rd Street, Marbella, MMG Tower, 2nd Floor, Panama, République du Panama, sans droit de signature et de GEDAR S.A., une société constituée selon le droit du Libéria (N° d'enregistrement C-28394), avec siège social au 80, Broad Street, Monrovia, Liberia, avec signature individuelle, en tant qu'administrateurs de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à tout porteur d'une expédition des présentes, agissant individuellement, à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société au Panama.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Signé: G. HORNICK, S. BOULARD, P. PONSARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 mai 2009. Relation: LAC/2009/20166. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009088619/211/180.

(090106290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

PolyOne Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 6, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 145.542.

In the year two thousand nine, on the twenty-sixth day of June.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

PMIH S.L. a limited liability company (Sociedad Limitada), formed and existing under the laws of Spain, having its registered office at Pol. Ind. Valle del Cinca, s/n 22300 Barbastro (Huesca), Spain, registered with the companies registry in Spain under the number B62743802,

here represented by M^e Quentin RUTSEART, avocat à la Cour residing professionally at 9B, Plateau Altmunster, L-1123 Luxembourg

by virtue of a proxy delivered under private seal on June 25th, 2009,

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of PolyOne Luxembourg S.à r.l, a limited liability company, having its registered office at 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg (the "Company"),

incorporated by a deed of the undersigned notary on March 19th, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 848 of April 21st, 2009

registered in the Luxembourg Trade and Companies Registry under section B, number 145.542

The sole shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend the title of Art. 7 and paragraph 7.1 of the articles so that they read as follows:

" Art. 7. Sole manager and Board of managers.

7.1. The Company is managed by a sole manager or by several managers, who do not need to be shareholders. In the event that two or more persons or entities are appointed as managers, they will constitute a board of managers. In the event there is a sole manager, the expression "board of managers" used in the Articles shall refer to the sole manager as appropriate and a decision of the board of managers shall mean a written decision of the sole manager."

Second resolution

The sole shareholder resolves to grant to the sole manager and the board of managers, as applicable, the power to delegate all or part of the day-to-day management to one or more persons (whether manager or not) and therefore resolves to amend article 8 so that it reads as follows:

" Art. 8. Powers of the board of managers.

All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations in accordance with the Company's object. These powers include the power to delegate to one or several persons, acting individually or jointly (as determined by the board of managers), all or part of the powers concerning the day-to-day management of the Company and the representation of the Company in connection therewith."

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend article 9 so that it reads as follows:

" Art. 9. Representation of the company.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers, by the sole signature of the sole manager, as the case may be, or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers, including when such signatory power relates to the whole or part of the daily management."

Fourth resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office to L-9749 Fischbach, 6, Giällewee, and subsequent amends the first sentence of article 2 of the articles of incorporation which shall have the following wording:

"The registered office is in the municipality of Heinerscheid" The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PMIH S.L., une société à responsabilité limitée de droit espagnol (Sociedad Limitada), établie et ayant son siège social à Pol. Ind. Valle del Cinca, s/n 22300 Barbastro (Huesca), Espagne, immatriculée auprès du Registre des Sociétés en Espagne sous le numéro B 62743802

ici représenté par M^e Quentin RUTSAERT, avocat à la Cour demeurant professionnellement à 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 juin 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Le comparant, représenté comme ci-avant, étant le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée PolyOne Luxembourg S.à r.l. avec siège social à L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster (la "Société"),

constitué suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 848 du 21 avril 2009

inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 145.542

Lequel associé unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le titre de l'article 7 et le paragraphe 7.1 des statuts qui auront la teneur suivante:

" Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants, associés ou non. Pour le cas où deux ou plusieurs personnes ou entités sont nommées gérants, celles-ci constitueront un conseil de gérance. En cas de gérant unique, l'expression de "conseil de gérance" utilisé dans les statuts fera référence au gérant unique, et une décision du conseil de gérance est à considérer comme une résolution écrite du gérant unique."

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'octroyer à l'associé unique et, le cas échéant, au conseil de gérance le pouvoir de déléguer tout ou partie de la gestion journalière à une ou plusieurs personnes (gérants ou non). L'associé unique décide dès lors de modifier le titre de l'article 8 des statuts qui aura la teneur suivante:

" Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social. Ces pouvoirs incluent le pouvoir de déléguer à une ou plusieurs personnes, agissant conjointement ou individuellement (tel que déterminé par le conseil de gérance), tous ou partie des pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société envers les tiers."

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 9 des statuts qui aura la teneur suivante:

" Art. 9. Représentation de la société.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de deux gérants ou, le cas échéant, par la seule signature du gérant unique ou encore par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance, en ce compris lorsque le pouvoir de signature concerne tout ou partie de la gestion journalière."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social vers L-9749 Fischbach, 6, Giällewee et en conséquence de modifier la première phrase l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la commune de Heinerscheid."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Q. RUTSAERT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2009. Relation: LAC/2009/25466. Reçu 75,- €. (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009088604/206/114.

(090106552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Finexeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 118.255.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Xavier Le Sourné, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 29 juin 2009 en tant que représentant d'Emmanuel Carjat, lui-même autorisé à représenter le conseil d'administration de Finexo S.A. (la "Société"), avec siège social au 54-56, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, constituée par acte de Me Paul Bettingen, prénommé, daté 17 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 13 octobre 2006 et modifié en dernier lieu par acte du notaire instrumentant le 29 septembre 2008 publié au Mémorial numéro 230 du 3 février 2009, en vertu de résolutions du conseil d'administration de la Société datées 10 juin 2009, lesquelles résolutions resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter que:

I. Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 6(i) des statuts de la Société (les "Statuts"), à augmenter le capital émis d'un maximum de deux cent huit mille cinq cent onze (208.511) Actions de Classe B d'une valeur nominale de dix centimes (€ 0,10) par action de Classe B avec, lorsque le conseil d'administration le juge approprié une prime d'émission.

II. Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 Octobre 2007 cinquante neuf mille cinq cent soixante sept (59.567) Obligations Convertibles ont été émises au profit de OTC Entreprises 1 et OTC Entreprises 2, fonds communs de placement gérés par la société de gestion OTC Asset Management S.A., société de gestion constituée sous le droit français, avec siège social à 79, rue La Boétie, 75008 Paris (les "Premiers Créanciers Obligataires") pour une contre valeur de EUR 499.767,13.

III. suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 septembre 2008 cinquante neuf mille cinq cent quatre vingt quatorze (59.594) Obligations Convertibles ont été émises au profit de OTC Entreprises 2 et OTC Entreprises 3, fonds communs de placement gérés par la société de gestion OTC Asset Management S.A., société de gestion constituée sous le droit français, avec siège social à 79, rue La Boétie, 75008 Paris (les "Deuxièmes Créanciers Obligataires") pour une contre valeur de EUR 499.993,66.

IV. Sur base des pouvoirs conférés par le conseil d'administration de la Société tels que décrits sous le point I ci-dessus, le conseil d'administration, suite à la demande de conversion émanant des Premiers Créanciers Obligataires, a émis, suivant des résolutions prises le 10 juin 2009 quatre vingt onze mille huit cent vingt deux (91.822) Actions de Classe B de dix centimes d'euro (EUR 0,10) par action en faveur des Premiers Créanciers Obligataires, contre la conversion de cinquante neuf mille cinq cent soixante sept (59.567) obligations convertibles.

Copie de la demande de conversion émanant des Premiers Créanciers Obligataires est présentée au notaire instrumentant.

Les actions B nouvelles sont attribuées comme suit:

- OTC Entreprises 1 36.729 actions de classes B contre 23.827 obligations convertibles;
- OTC Entreprises 2 55.093 actions de classes B contre 35.740 obligations convertibles.

V. Sur base des pouvoirs conférés par le conseil d'administration de la Société tels que décrits sous le point I ci-dessus, le conseil d'administration, suite à la demande de conversion émanant des Deuxièmes Créanciers Obligataires, a émis, suivant des résolutions prises le 10 juin 2009 trente mille neuf cent une (30.901) Actions de Classe B de dix centimes d'euro (EUR 0,10) par action en faveur des Deuxièmes Créanciers Obligataires, contre la conversion de cinquante neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (59.594) obligations convertibles.

Copie de la demande de conversion émanant des Deuxièmes Créanciers Obligataires est présentée au notaire instrumentant.

- OTC Entreprises 2 9.270 actions de classes B contre 17.878 obligations convertibles; et
- OTC Entreprises 3 21.631 actions de classes B contre 41.716 obligations convertibles.

Les modalités de la conversion des obligations ont fait l'objet d'un rapport de révision de Grant Thornton Lux Audit SA, représentée par Monsieur Marco Claude, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafbruch en date du 26 juin 2009 et dont les conclusions se lisent comme suit:

"Conclusion

Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares to be issued and to the nominal value of the Company's shares, and the allocation to the share premium account."

Ledit rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

VI. Suite à cette augmentation de capital, le premier paragraphe de l'article cinq des Statuts et le deuxième paragraphe de l'article 6 des Statuts auront la teneur suivante:

" Art. 5. Capital - Actions et Certificats.

Le capital souscrit de la Société est fixé à soixante-dix-sept mille deux cent soixante-cinq euros et soixante centimes (€ 77.265,60) représenté par sept cent soixante-douze mille six cent cinquante-six (772.656) actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) par action représenté par cinq cent trente mille huit cents (530.800) actions de classe A (les "Actions de Classe A") d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,10) par action et deux cent quarante et

un mille huit cent cinquante-six (241.856) actions de classe B (les "Actions de Classe B") d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,10) par action (les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont ci-après conjointement désignées comme les "Actions") étant entendu que les Actions de Classe B donneront droit, en cas de liquidation amiable ou judiciaire de la Société, à l'allocation préférentielle du boni de liquidation tel que détaillé dans un éventuel pacte d'actionnaires (ou tout autre contrat de même type) existant de tout temps entre les actionnaires et la Société (un "Pacte d'Actionnaires")."

" Art. 6. Augmentation du capital - Capital autorisé (deuxième ligne du deuxième alinéa et suppression du point (i)).

"Le capital autorisé de la Société est fixé à un million dix mille cinq cent soixante-cinq euros et vingt centimes (€ 1.010.565,20) représenté par dix millions cent cinq mille six cent cinquante-deux (10.105.652) Actions avec une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,10) par Action. Du capital autorisé les points (i) à (ii) seront réservés sans droit préférentiel de souscription à:

(i) l'émission d'un maximum de dix-neuf mille huit cent soixante-quatre (19.864) Actions de Classe A, émises en une ou plusieurs fois, suite à la conversion de sept mille neuf cent quarante-six (7.946) obligations convertibles,

(ii) l'émission d'un maximum de trente mille (30.000) Actions de Classe A en relation avec les options émises aux employés et administrateurs de la Société ou de ses filiales (y compris toute société affiliée à la Société) conformément aux termes et conditions du plan d'option d'actions déterminé par le conseil d'administration et sous réserve d'autres conditions qui pourront être imposées par l'assemblée générale des actionnaires; et à

(iii) l'émission d'un maximum de neuf million neuf cent soixante-dix mille (9.970.000) Actions d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (€ 0,10) par Action pouvant être émise avec une prime d'émission, à déterminer par le Conseil d'Administration."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou pour lequel elle est responsable à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000,-)

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Xavier Le Sourne, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} juillet LAC/2009/25578. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009088610/211/96.

(090106399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Film Light(n)ing Express A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 45.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088152/10.

(090104651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Garage Martin BIVER s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9518 Weidingen, 32, route d'Erpeldange.

R.C.S. Luxembourg B 92.960.

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Albert WAAIJENBERG, demeurant à L- 9535 Weidingen/Wiltz, 26a rue Knupp,

2. Madame Nadine FLAMMANG, épouse de Monsieur Albert WAAIJENBERG, demeurant à L-9535 Weidingen/Wiltz, 26a rue Knupp,

lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société Garage Martin BIVER s.à.r.l. a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 12 mai 1971, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 136 du 24 septembre 1971, modifiée suivant acte reçu par le Paul le notaire Paul BETTINGEN, alors de résidence à Wiltz, en date du 29 juillet 1987, publié au dudit Mémorial, numéro 389 de 1987, page 18653,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, alors de résidence à Clervaux en date du 20 juillet 1994, publié au dudit Mémorial, numéro 457 de 1994, page 21908,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, alors de résidence à Wiltz, en date du 11 septembre 2002, publié au dudit Mémorial, numéro 1584 du 5 novembre 2002,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 92960,

- qu'elle a un capital de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante deux euros (247.893,52 EUR) divisé en dix mille parts sociales (10.000) de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79 EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "Garage Martin BIVER s.à.r.l." avec siège social à L-9518 Weidingen, 32, route d'Erpeldange,

Ensuite les comparants, agissant comme prédit, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent valablement convoquées, ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs décisions prises à l'unanimité sur l'ordre du jour:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société, pour le porter de son montant actuel à la somme de cinq cent cinquante mille euros (550.000,- EUR) sans création de parts sociales nouvelles, moyennant un apport de trois cent deux mille cent six virgule quarante-huit euros (302.106,48 EUR) et de fixer la valeur nominale des parts sociales à cinquante-cinq euros (55,- EUR)

Libération

Les associés déclarent que le montant de trois cent deux mille cent six virgule quarante-huit euros (302.106,48 EUR) a été intégralement libéré. Le montant de trois cent deux mille cent six virgule quarante-huit euros (302.106,48 EUR) résulte de l'apport de résultats reportés, ce dont il a été justifié au Notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Les associés décident en conséquence de modifier l'article 6 alinéa 1 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. (alinéa 1).** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhundertfünfzig tausend Euro (550.000,- EUR) eingeteilt in zehntausend (10.000) Anteile zu je fünfundfünfzig Euro (55 EUR)".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration en matière de répression du blanchiment d'argent

Les associés en application de la loi du 11 août 1998, déclarent que les fonds faisant l'objet de la présente augmentation du capital ne proviennent ni du commerce de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du Code Pénal luxembourgeois.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Waaijenberg, N. Flammang, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 mai 2009 - WIL/2009/460 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 juin 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009088618/2724/62.

(090106168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Michelin Invest Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.475.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009088134/10.

(090105118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Merscheid Properties s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9165 Merscheid, 28, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.528.

L'an deux mil neuf, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1) Monsieur Pierre STOLTZ, retraité, né à Merscheid (Heiderscheid) le 17 janvier 1937 (matr. 1937 01 17 236), demeurant à L-9165 Merscheid, 28 Duerfstrooss;

2) Madame Marguerite GLODE, retraitée, née à Ringel le 29 septembre 1942 (matr. 1942 09 29), épouse de Monsieur Pierre STOLTZ, demeurant à L-9165 Merscheid, 28 Duerfstrooss;

3) Monsieur Nicolas STOLTZ, employé privé, né à Merscheid (Heiderscheid) le 19 juillet 1967 (matr. 1967 07 19 335), demeurant à L-9960 Hoffelt, Maison 13B;

4) Monsieur André STOLTZ, fonctionnaire, né à Ettelbruck le 28 août 1969 (matr. 1969 08 28 254), demeurant à L-9351 Bastendorf, 15 E, op der Tomm;

les comparants sub 1) à 4) sont ici représentés par les comparants sub 5) à 6) aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 22 mai 2009 à Merscheid et signée ne varietur par les comparants pour faire partie intégrante de la présente minute.

5) Monsieur Frank STOLTZ, employé privé, né à Ettelbruck le 1^{er} octobre 1974 (matr. 1974 10 01 295), demeurant à L-2311 Luxembourg, 49A, avenue Pasteur;

6) Monsieur Claude STOLTZ, employé privé, né à Ettelbruck le 1^{er} octobre 1974 (matr. 1974 10 01 317), demeurant à L-9753 Heinerscheid, 4 beim Wasserturm;

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société MERSCHIED PROPERTIES s.à.r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Pierre PROBST, de résidence à Ettelbruck, en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1952 du 18 octobre 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire Pierre PROBST, de résidence à Ettelbruck, en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 393 du 23 février 2009,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 118.528,

- qu'elle a un capital de quatre cent quarante mille euros (440.000,- EUR) divisé en cent soixante-seize parts sociales (176) de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "MERSCHIED PROPERTIES s.à.r.l." avec siège social à L-9165 Merscheid, 28 Duerfstrooss,

Ensuite les comparants, agissant comme prédit, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent valablement convoqués, ont requis le notaire instrumentant d'acter la décision prise sur l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social par un apport en espèces à concurrence de soixante mille euros (60.000,00 €) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quarante mille euros (440.000,00 €) au montant de cinq cent mille euros (500.000,00 €).

L'apport est fait par les époux Pierre STOLTZ-Marguerite GLODE, apport pour lequel seront attribués vingt-quatre (24) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (2.500,00 €) chacune.

Et de suite, le capital social nouvellement créé a été souscrit comme suit:

- par Monsieur Pierre STOLTZ, prénommé, douze (12) parts sociales;

- par Madame Marguerite GLODE, prénommée, douze (12) parts sociales;

Total: vingt-quatre (24) parts sociales.

Les parts ont été intégralement libérées ce dont il est justifié au notaire instrumentant.

Suite à l'augmentation de capital qui précède, le capital de la société à responsabilité limitée "MERSCHIED PROPERTIES s.à.r.l." est fixé à cinq cent mille euros (500.000,00 €) se trouve donc représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur unitaire de deux mille cinq cents euros (2.500,00 €) qui sont réparties comme suit:

Monsieur Pierre STOLTZ, prénommé, quatre-vingt-dix-huit parts sociales	98
Madame Marguerite GLODE, prénommée, quatre-vingt-dix-huit parts sociales	98
Monsieur Nicolas STOLTZ, prénommé, une part sociale	1
Monsieur André STOLTZ, prénommé, une part sociale	1
Monsieur Frank STOLTZ, prénommé, une part sociale	1
Monsieur Claude STOLTZ, prénommé, une part sociale	1
Total: deux cents parts sociales	200

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille euros (500.000,00 €) représenté par deux cents (200) parts sociales de deux mille cinq cents euros (2.500,00 €) chacune, entièrement souscrit et libéré par les comparants prénommés.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Pierre STOLTZ, prénommé, quatre-vingt-dix-huit parts sociales	98
Madame Marguerite GLODE, prénommée, quatre-vingt-dix-huit parts sociales	98
Monsieur Nicolas STOLTZ, prénommé, une part sociale	1
Monsieur André STOLTZ, prénommé, une part sociale	1
Monsieur Frank STOLTZ, prénommé, une part sociale	1
Monsieur Claude STOLTZ, prénommé, une part sociale	1
Total: deux cents parts sociales	200"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Stoltz, C. Stoltz, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 3 juin 2009 - WIL/2009/473 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 juin 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009088617/2724/86.

(090106350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

VGC (Lux) Finco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 103.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signatures

Un Gérant

Référence de publication: 2009088099/12.

(090104980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Trilogie S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 90.382.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087415/10.

(090103946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

ADT-Center S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 105, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 88.139.

Les documents de clôture de l'année 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 juillet 2009.

Pour ADT-CENTER S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l.

Mersch

Signature

Référence de publication: 2009087393/14.

(090103920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Cazin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.234.

Par la présente, je vous informe de ma démission de mon mandat d'Administrateur de la Société CAZIN S.A. avec effet immédiat.

J. TRESSEL.

Référence de publication: 2009087436/10.

(090104278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Global Energy Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 122.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 de Global Energy Investments ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.07.09.

Signature.

Référence de publication: 2009088076/11.

(090104920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Myosotis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 63.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087399/10.

(090104106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.